

MARCHE PUBLIC n°2021.07.MAPA.00

EXE6

**RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION¹**

A - Identification du maître de l'ouvrage

Commune du PLAN DE LA TOUR
Hôtel de Ville - Place Foch - 83120 - LE PLAN DE LA TOUR
Tél. : 04 94 55 07 55 – Fax : 04 94 55 07 50
Courriel : marchespublics@plandelatour.net
Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

B - Identification du titulaire du marché public

SNEF
5 avenue Paul Héroult - 13015 MARSEILLE
Tél. : 04 91 61 85 76 – Fax : 04 91 61 66 86
Adresse électronique : connect.marseille@snef.fr
SIRET : 056 800 659 01732

C - Identification du maître d'œuvre

En interne.

D - Objet du marché public

Consultation n°2021.07.MAPA.00
Fourniture, installation, mise en œuvre et maintenance du système de vidéoprotection de la commune du Plan de la Tour (Var)

E - Objet de la décision de réception

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

- **Bons de commande n°4 du 01/06/2023 :**
 - Gestion de projet et licence
 - Equipement du site « Boulodrome »
 - Equipement du site « Route des Hoirs » (caméra lecture de plaques)
 - Equipement du site « Skatepark »
 - Equipement de la Rue Sigallas
 - Equipement de la Place Clemenceau

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

F - Décision du maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage décide :
(Cocher la case correspondante.)

1. que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 26 JAN. 2024
2. que la réception est prononcée ;
(Cocher la case correspondante.)
- 2.1. sans réserve.
- 2.2. sous réserve :
(Cocher la case correspondante.)
- 2.2.1. de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
- 2.2.2. de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe,
avant le
- 2.3. avec réserve :
(Cocher la case correspondante.)
- 2.3.1. le titulaire doit remédier, avant le, aux imperfections et malfaçons indiquées à
l'annexe n° ci-jointe.
- 2.3.1.1. Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché
public accepte une réfaction égale en prix de base à (Indiquer le montant de la réfaction.) :
.....
- 2.3.2. les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en
état, avant le
- 2.3.3. les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications
des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage

A : le Plan de la Tour, le 29 JAN. 2024

Signature
(Maître de l'ouvrage)



The image shows a circular official seal of the Municipality of Plan-de-la-Tour (Var) on the left. The seal contains the text 'MAIRIE DU PLAN-DE-LA-TOUR' and '(Var)'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.